

& théologie

Le Courrier théologique
des professeurs de la faculté de théologie catholique
(Université de Strasbourg)

N° 25/ février 2018

Droit canonique

Billet : Un droit évolutif !

L'année 2018 marque le 35^e anniversaire de la promulgation du Code de droit canonique par la Constitution apostolique *Sacrae disciplinae leges*, signée par le Pape Jean Paul II le 25 janvier 1983. Après une période de stabilité somme toute logique, plusieurs évolutions sont venues successivement y apporter des compléments, jugés indispensables pour « combler des lacunes de la législation universelle », des « variations », pour reprendre la terminologie en usage, tendant à rendre plus efficaces l'unité doctrinale et l'utilité pastorale, ou encore une « impulsion réformatrice » de nature à donner à la fois plus d'efficacité et plus d'humanité aux prescriptions canoniques. Nous nous limitons ici à l'évocation, selon l'ordre chronologique de leur publication, des plus importantes d'entre elles.

La lettre apostolique en forme de motu proprio du pape Jean Paul II, du 18 mai 1998, *Ad Tuendam Fidem*, eut ainsi pour but de préciser la position de l'Église catholique sur les vérités tranchées de manière définitive et devant être tenues par tous, y compris celles qui ne sont pas du domaine de la foi, mais nécessairement et logiquement liées à celle-ci, à savoir les vérités proposées de façon définitive par le Magistère de l'Église (can. 750, 1371).

En 2009, deux changements ont été introduits par la lettre apostolique en forme de motu proprio *Omnium in mentem* du pape Benoît XVI relativement, d'une part à la redéfinition du statut du diaconat permanent, le distinguant ainsi clairement des ministères presbytéral et épiscopal (can. 1008, 1009), et d'autre part au statut des baptisés qui se séparent de l'Église catholique par un acte formel, dans le domaine du droit du mariage notamment, par la suppression de l'incise : « et qui ne se sont pas séparés (de l'Église) par un acte formel » (can. 1086, 1117, 1124), dans le sens d'un retour à la situation, jugée plus sûre, qui prévalait avant la promulgation en 1983 du Code de droit canonique.

La lettre apostolique en forme de motu proprio *Mitis Iudex Dominus Iesus* sur la réforme du procès canonique pour les causes de déclaration de nullité du mariage dans le Code de droit canonique, rendue publique le 8 septembre 2015, a certainement constitué l'une des plus importantes entreprises de réforme, du moins par son ampleur, depuis l'entrée en vigueur du Code. En simplifiant la procédure, tout en gardant saufs les principes fondamentaux qui président à la sacramentalité du mariage chrétien, cette réforme a réussi à transformer littéralement la figure des normes consacrées dans le Code à la procédure de déclaration en nullité de mariage (can. 1671 à 1691).

Non moins importante est la réforme introduite par la lettre apostolique en forme de motu proprio *De concordia inter Codices*, signée par le pape François le 31 mai 2016 et qui

apportent des modifications au Code de droit canonique de 1983 dans le but d'harmoniser certaines de ses normes avec celles contenues dans le Code des canons des Églises orientales, promulgué en 1990. Le principal objectif de cette harmonisation est de faciliter la pastorale des fidèles relevant de rites orientaux, de plus en plus nombreux à s'établir en territoire latin, surtout en matière d'administration des sacrements entre les différents rites (baptême et mariage notamment).

Très récemment, une lettre apostolique en forme de motu proprio du Pape François, *Magnum Principium*, rendue publique le 9 septembre 2017, a apporté des modifications aux § 2 et 3 du can. 838, exemptant ainsi la traduction des textes liturgiques en langues vernaculaires réalisée par les conférences épiscopales de la *recognitio* du Siège apostolique ; seule la *confirmatio* de celui-ci est nécessaire.

Ainsi, loin d'être figé, le droit canonique montre, si besoin est, qu'il est capable d'évoluer dans les divers domaines, sans pour autant remettre en cause le but premier vers lequel il tend, à savoir le salut des âmes. Aussi est-il certain que d'autres évolutions viendront à l'avenir apporter leur part de modifications aux prescriptions actuellement en vigueur, toujours au service de ce but ultime, clé de voûte du système normatif au sein de l'Église.

En attendant, une nouvelle édition du Code de droit canonique - y compris en version électronique autorisée - intégrant l'ensemble des modifications intervenues depuis sa promulgation serait la bienvenue ; elle pourrait en effet rendre les plus grands services, en premier lieu aux candidats en cours de formation canonique, et au-delà à toutes les personnes qui s'intéressent, de près ou de loin, au droit de l'Église et à ses multiples et continues évolutions...

La parole du mois

« L'image de l'antenne renvoie aussi à l'autre mouvement, inverse, celui du "récepteur". Il s'agit de recueillir les requêtes, les questions, les demandes, les cris, les joies et les larmes des Églises et du monde pour les transmettre à l'Évêque de Rome afin de lui permettre d'assurer plus efficacement son devoir et sa mission de "principe et fondement perpétuel et visible d'unité de la foi et de communion". Par cette réceptivité, qui est plus importante que l'aspect de donner des préceptes, les Dicastères de la Curie Romaine entrent généreusement dans ce processus d'écoute et de synodalité dont j'ai déjà parlé ».

Extrait du discours du Pape François à l'occasion de l'inauguration des vœux à la Curie romaine, 21 décembre 2017 (http://w2.vatican.va/content/francesco/fr/speeches/2017/december/documents/papa-francesco_20171221_curia-romana.html).

Lectures

Christoph THEOBALD, *Urgences pastorales. Comprendre, partager, réformer*, Paris, Bayard, 2017, 538 p.

Le théologien jésuite part du constat de la transition culturelle que connaissent les Églises en Europe de l'Ouest et développe une analyse fine, réaliste et sans tabou. L'auteur entend ainsi proposer un véritable chemin d'espoir entre les écueils du renfermement conservateur et de l'ouverture sans repère. Adressé à un large public, ce livre se veut une pédagogie de la réforme qui invite à redécouvrir le lien fondamental entre la mission et la réforme des institutions ecclésiales. C'est ici que se trouve l'intérêt de cette lecture pour le canoniste. Ce livre est une invitation à sortir du confort d'une structure juridique monolithique et unilatéralement descendante pour déployer les créativité locales, créativité elles-mêmes ancrées dans la pratique concrète de la vie évangélique. L'auteur s'interroge en particulier sur

la créativité des Églises locales en matière de ministères au-delà du ministère presbytéral. Ainsi, pour Ch. Theobald, l'urgence est de trouver une vision large, une vision d'ensemble au sein de laquelle l'action retrouve son sens et ceux qui l'accomplissent l'énergie spirituelle nécessaire. Le juriste attentif saura trouver dans ce livre théologique une grammaire de la réforme qui ne manquera de l'inviter à un renouvellement canonique.

Bertrand MAZABRAUD, *De la juridicité. Le droit à l'école de Ricœur*, Rennes, Presses universitaires de Rennes (*L'univers des normes*), 2017, 285 p.

L'auteur, magistrat, docteur en philosophie et en droit, publie dans ce livre sa thèse de doctorat sur la conception du droit chez Paul Ricœur. L'ouvrage remarquable de qualité et de vitalité entend formaliser l'apport que la phénoménologie-herméneutique de Paul Ricœur offre à la notion de juridicité. Cette approche dépasse la dichotomie entre le positivisme juridique et le jusnaturalisme en dialoguant avec ces grandes écoles. L'auteur montre comment Paul Ricœur honore le souci pragmatique du positivisme autant que la quête de justice du jusnaturalisme. Le droit se manifeste en tant que « formulation des significations sociales à vocations prioritaires », ce qui, à l'instar du positivisme, situe le droit dans le champ de la convention plutôt que dans le mystère et l'indéfinissable. Ceci posé, le droit doit encore rendre raison de sa validité. C'est par l'herméneutique que cette validation est appelée à se faire dans la mesure où elle se comprendra comme la dialectique entre l'invention de la solution la plus juste et son acceptabilité par rattachement argumenté au droit existant. Le canoniste sera intéressé de constater que cette approche du droit situe résolument la juridicité du côté du juge plutôt que du côté du législateur, ce qui ne sera pas sans l'inviter à déployer la capacité du droit canonique à être pensé au-delà de la prévalence de la loi.

Ignace BERTEN, *Les divorcés remariés peuvent-ils communier ? Enjeux ecclésiaux des débats autour du Synode sur la famille et d'Amoris laetitia*, Lessius, Namur, 2017, La part-Dieu 3, 368 p.

Au-delà de la question de l'accès des divorcés remariés à la communion dans l'Église catholique, cet ouvrage traite d'une part, du rapport entre doctrine et pastorale et, d'autre part, du statut de l'enseignement ordinaire du Magistère qui sur certains points a été « infailibilisé » ces dernières années. Cette question des divorcés remariés, parce qu'emblématique parmi d'autres questions urgentes dans l'actualité ecclésiale, sert opportunément à l'auteur de clé de lecture et d'interprétation de la dynamique de l'événement synodal sur la famille tenu en octobre 2014 et 2015.

Mallon JAMES, *Manuel de survie pour les paroisses : comment démarrer. Un guide pour transformer votre paroisse étape par étape*, Paris, Artège – Le Sénévé, 2017, 224 p.

Comment faire pour que tous les paroissiens deviennent des « disciples missionnaires » en participant activement à la vie de la paroisse ? Tel est l'objectif que s'est donné J. Mallon, curé de la paroisse Saint-Benoît dans l'archidiocèse d'Halifax au Canada, dans ce second livre qui fait suite au premier, intitulé *Manuel de survie pour les paroisses : d'une paroisse installée dans la routine à une paroisse de mission*. Pour l'atteindre il propose dans ce guide une pédagogie qui amène le curé à être leader avec l'appui d'une équipe de paroissiens dont il s'entoure.

Marek ONDREJ, *La responsabilità nella preparazione giuridico-pastorale al matrimonio canonico*, Pontificia Universitas Lateranensis Facultas Iuris Canonici, Thesis ad Doctoratum in Iure Canonico consequendum, Lateran University Press, Città del Vaticano, 2017.

La responsabilité dans la préparation juridico-pastorale au mariage canonique constitue l'objet de cet ouvrage de Marek Ondrej. Selon la définition que l'auteur lui attribue, elle n'est pas

une simple conséquence de la violation des normes de l'ordonnement canonique, mais elle apparaît comme une attitude libre, intérieure et volontaire, d'assumer les devoirs pour la réalisation du salut. Elle concerne la famille, la société civile, les pasteurs et les fiancés eux-mêmes. Elle doit, par ailleurs, prendre en compte les urgences et les perspectives de la préparation au mariage que sont la conception actuelle du mariage, la présence du phénomène des unions de fait et des unions homosexuelles, les cohabitations pré-matrimoniales, les séparations et les divorcés remariés.

Informations diverses

→ Étudier à l'Institut de droit canonique :

La Faculté de théologie catholique de l'Université de Strasbourg propose, par l'intermédiaire de l'Institut de droit canonique (IDC), une formation complète en droit canonique, de la Licence au Doctorat, en passant par le Master, sanctionnée par des diplômes de l'État français pouvant être reconnus, sous conditions, par l'Église. Les dossiers complets peuvent être adressés au secrétariat de la Faculté de théologie catholique (cf. Guide pédagogique de l'IDC sur le site de la Faculté). Une commission pédagogique statue sur le niveau d'études que le candidat pourrait intégrer à l'IDC. La Licence et le Master1 se préparent par un système combiné de sessions sur place et de cours par correspondance. Le Master2 se prépare exclusivement sous forme de sessions mensuelles bloquées sur place. Le doctorat en droit canonique se prépare dans le cadre de l'École Doctorale de Théologie et de Sciences Religieuses (ED270) au sein de l'Axe de recherche « droit canonique » rattaché à l'UMR7354 DRES (Droit, religion, entreprise et société).

Renseignements : hvenchiarutti@unistra.fr

→ *Revue de droit canonique* :

Dernier numéro paru, t. 67/1, 2017 : « *Mitis Iudex Dominus Iesus, Mitis et Misericors Iesus*. La révision du procès en nullité de mariage », 298 pages.

Sous presse, t. 67/2, 2017 : Dossier, « Les reconfigurations paroissiales ». *Varia*.

Sommaires, résumés des articles et modalités d'abonnement sur : www.droitcanon.com

ACTUALITE DU MOIS

- « Va et deviens. Être et vivre adulte... », Journée d'étude proposée par l'Institut de Pédagogie Religieuse et le Service des formations du diocèse de Strasbourg : Jeudi 8 février 2018, 9h00 - 17h00, Palais Universitaire - Salle Pasteur
- Soutenance de Thèse de Monsieur Ernest OKE le jeudi 16 février 2018 à 14h, salle Fustel, Palais Universitaire (directeur M. Michel DENEKEN) sur « Le concept de théologie actuelle dans la pensée herméneutique de Henri Bouillard. Pertinence et actualisation ».
- Soutenance de Thèse de Madame Katharina LENTZ le samedi 17 février 2018 à 8h30, salle Tauler, Palais Universitaire (directeur M. Eberhard BONS) sur « Crainte de Dieu, sagesse et Loi. Aspects théologiques à partir de Si 10, 19-11, 6 ».